



Prise en charge des animaux errants et fourrière :
quels sont les services compétents à contacter ?

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 :

Services municipaux
Mairie 12210 LAGUIOLE
05 65 51 26 30

En dehors de ces horaires, les samedis, dimanches et jours fériés :

Cabinet vétérinaire Aubrac Passion
Les Cayres 12210 Laguiole
05 65 44 57 60

La fourrière

Refuge-fourrière ADA
Association de défense des animaux d'Espalion
Z.A. de la Bouysse 12 500 Espalion - 05 65 44 01 06

Ouvert tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 13h30 à 17h



⇒ QUAND VOTRE CHIEN TROTTE, RAMASSEZ ! SES CROTTES !



PROPRIÉTAIRES DE CHIENS... AIDEZ-NOUS À GARDER NOTRE VILLAGE PROPRE !

Divagation sans maître, déjections non ramassées, chiens non tenus en laisse... Vous vous exposez à une sanction par contravention de 1ère ou 2ème classe (arrêté Municipal n°2021-116).



TOUT CHIEN ERRANT SUR LA VOIE PUBLIQUE SERA SAISI
(modalités de capture et de prise en charge sur www.laguiole12.fr ... rubrique « ressources »)

Lutte contre la divagation des chiens errants : LA COMMUNE PREND DE NOUVELLES DISPOSITIONS

Face à la recrudescence de chiens errants sur l'étendue de la Commune et suite à de nombreuses plaintes de riverains, la municipalité invite tous les propriétaires de chiens à respecter leurs obligations vis à vis de leur compagnon et à adopter les bons gestes civiques et responsables au quotidien !



Un chien en liberté, complètement livré à lui-même est un danger pour lui et pour les usagers du domaine public (automobilistes, cyclistes, marcheurs...) ainsi que pour les nombreux élevages alentours. Il peut causer des dégâts et des nuisances notamment en matière de sécurité et de salubrité publique.



Que contient l'Arrêté Municipal n°2021-116 relatif à la circulation et divagation des animaux ?

En vue de limiter les incidents, cet arrêté, pris le 8 décembre 2021, prévoit, entre autres, les dispositions suivantes :

- Les chiens doivent « être tenus en laisse sur la voie publique ou dans les lieux publics ».

- Leurs besoins naturels doivent se faire dans les « aménagements dédiés à cet usage ». À défaut, « les déjections canines devront être obligatoirement ramassées » par le propriétaire du chien.

- « Tout chien errant trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi par les services Municipaux (...) ».



Comment s'organise la prise en charge des animaux errants sur la Commune ?

Durant les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, les services municipaux en partenariat avec la fourrière d'Espalion (ADA) prennent en charge la gestion des chiens errants.

À cet effet, ils se sont dotés des équipements nécessaires à la capture en toute sécurité des chiens qui seraient trouvés errants sur la voie publique du territoire de la commune de Laguiole. Les propriétaires pourront récupérer leurs animaux au refuge de l'ADA d'Espalion. Le refuge prend en charge le chien et l'identifie. Si le chien est identifié, l'ADA informe le propriétaire. Il a alors 8 jours ouvrés pour venir chercher son chien. Passé ce délai, le chien est placé automatiquement à l'adoption. Si l'identification du chien n'est pas possible, l'ADA fait procéder à son identification et à sa vaccination par un vétérinaire. Le chien sera également placé à l'adoption après 8 jours.

Le propriétaire qui récupère son chien devra s'acquitter directement à l'ADA d'Espalion des frais suivants :

Frais de fourrière (pension) 14 € par jour + environ 63 € si le chien n'est pas identifié à l'arrivée au refuge (ce prix comprend : l'identification par puce 38,12 €, la consultation vétérinaire 11,25 € et le vaccin 13,20 €). Ces prix sont révisés chaque année.

En dehors de ces horaires, les week-end et jours fériés, c'est le cabinet vétérinaire Aubrac Passion qui prendra en charge l'animal errant, blessé ou mort. La totalité des prestations, des soins et des frais engagés (frais de garde et d'identification) pour la prise en charge d'un animal sera directement facturée au propriétaire.

Plus d'info sur <https://www.laguiole12.fr/actualites-et-ressources/ressources/>